



Parcours professionnel, carrière et rémunération : le protocole appliqué aux SPP et la position affirmée des Autonomes

Alors que les premiers textes relatifs au protocole PPCR sont parus à la mi-mai concernant la territoriale, **il subsiste encore quelques inconnus notamment quant à son application dans la filière SPP qui comprend des grilles de rémunération atypiques (pour les grades de sergent et d'adjudant).**

Une réunion se déroulait ce jour à la DGSCGC sur ce sujet. Jacky CARIOU et Xavier BOY représentaient la FA/SPP-PATS.

Nous avons réaffirmé la ligne de conduite que nous suivons depuis février 2009 à savoir une catégorie C en **trois grades** conformément aux accords Jacob puis ultérieurement au Rapport Pêcheur ou encore à la doctrine PPCR, au même titre que la majorité des autres filières qui composent la fonction publique territoriale.

La position de la FA/SPP-PATS dans le cadre de ces accords PPCR

Catégorie C : une filière atypique qui doit retrouver toute sa place dans la Fonction publique territoriale !

Fonction	Grille de rémunération
<i>Equipier ou opérateur</i>	C1
<i>Chef d'équipe ou opérateur</i>	C2
<i>Chef d'agrès 1 équipe ou chef opérateur</i>	C3

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Catégorie B

Fonction	Grille de rémunération
<i>Chef d'agrès tout engin ou adjoint au chef de salle</i>	B1
<i>Chef de groupe, chef de salle, adjoint chef de CIS...</i>	B2
<i>Chef de groupe, Chef de centre, chef de service, adjoint chef de groupement</i>	B3

Ces propositions suivent notre logique d'un basculement des chefs d'agrès tout engin INC2 en catégorie B et des lieutenants (avant réforme de 2012) issus du concours en catégorie A.

Il s'agit également de parvenir à gommer, par ces accords, les méfaits de la refonte destructrice de 2012. Cette nouvelle réforme devra bien entendu être accompagnée de mesures transitoires **équitables et cohérentes.**

Concernant les catégories A et A+ (à venir) de la filière SPP, PPCR sera la retranscription des discussions liées aux ESD (emplois supérieurs de direction).

Les catégories C et B ont droit à une réforme juste !

**Construire ensemble, défendre vos droits :
L'engagement AUTONOME**